

ASSOCIATION FRANCAISE DU DROIT MARITIME

Fondée en 1897

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2008

L'AFDM s'est réunie en Assemblée Générale le jeudi 24 janvier 2008 à 17 heures dans la grande salle d'Armateurs de France, 47 rue de Monceau Paris 8^{ème}.

Etaient présents : L. ABALLEA, L. AISENSTEIN, A. ALGRIN, M. ANGENAULT, D. BELLAGAMBA, C. BELLORD, S. BINDEL, I. BOUGATAYA, R. CLEMENT, V. CLEMENT, X. CONTI, C. CORNUAULT, D. MUTIU, P. DELEBECQUE, I. DOR, M. FLEPP, B. GUILLEMINAULT, O. JAMBU-MERLIN, L. JANBON, H. JEANNIN, A. JEGU, D. LE PRADO, J. LEVY, S. LOOTGIETER, P. MESNIL, P. MICHALEK, S. MIRIBEL, A. PAREY, B. PINCEMIN, JE. QUINTIN, M. RAZAFIARIVELO, P. REMBAUVILLE-NICOLLE, S. SANA, P. SIMON, H. TASSY, A. TINAYRE, Y. TROUDE

Etaient excusés : ALLARD H. / ALLARD P. / BLOCH G. / BONASSIES P. / CACHARD O. / COATANEA P. / DAOUD M. / LAPPARENT (de) C. / EMO P. / GAUTIER G. / GOUT M. / HELIGON G. / HUENS DE BROUWER V. / LE BERRE F. / LEVY J.-F. / MARCHAND G. / MARGUET B. / MARSAC D. / NASS C. / NDOYE N. / PARENTHOU R. / PETEL T. / RAISON O. / REMERY J.-P. / RICHEMONT (de) H. / ROHART J. / SOISSON N. / VERDESI C.

1. Le président Patrick Simon présente ses vœux à l'Association. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 20 mars prochain sur le thème de la littérature maritime.
2. Il demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2007. Ne recevant aucune objection, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.
3. Le secrétaire général présente les candidatures de :
 - Jean-Luc Fioux, expert transport agréé près la cour de cassation, parrainé par Mes Godin et Maître Scheuber
 - Charles de Corbière, avocat chez Villeneuve Rohart Simon, parrainé par Mes Patrick Simon et Sébastien Lootgieter

Ces candidatures sont acceptées.

4. Le président fait un discours que l'on trouvera en annexe et présente les actions futures de l'Association en indiquant qu'une réunion du comité de direction s'est tenue le 7 janvier, avec les présidents de commissions. 14 décisions ont été prises et elles vont être diffusées aux membres de l'Association.

Il a notamment été décidé :

- de travailler sur le projet d'instituer une action déclaratoire en non responsabilité : cette action existe dans presque tous les pays européens et il faut l'instaurer en France. Le projet sera proposé à Henri de Richemont. Cette action a été confiée à Luc Grellet ;

- d'étudier la question des juridictions spécialisées : ce travail a été confié à Patrick Michalek. L'Afdm a un rôle à jouer pour que des juridictions maritimes soient mises en place ;
 - que le sujet des autoroutes de la mer doit être examiné par notre Association ;
 - qu'en ce qui concerne le « rapport Attali », l'Association va examiner quelles dispositions concernent le droit maritime ;
 - de constituer un groupe de travail ad hoc sur la réforme des ports. Il s'agira notamment d'étudier les questions de concession de terminaux portuaires et de transfert au secteur privé de certaines fonctions. Un de nos membres, Michel Quimbert, a été impliqué dans cette action ;
 - de mettre en place une veille au sein de l'Afdm : le secrétaire général diffusera les sujets d'information et d'actualité susceptibles de concerner l'Association aux présidents de commission concernés, et réciproquement.
5. Le président donne la parole à M. Olivier Jambu-Merlin pour une conférence sur le droit de la plaisance dont on trouvera le texte intégral annexé au présent compte rendu.
6. Cet exposé est suivi de la traditionnelle série de questions / réponses.
7. Le président indique que la Journée Ripert 2008 sera consacrée à « l'Erika » avec une dizaine de thèmes.
8. La séance est levée vers 19 h 00. Elle se poursuit autour d'un cocktail de bonne année.